

Les effectifs salariés du secteur privé augmentent de 0,1 % (+ 11 000 postes) au troisième trimestre 2016, au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,1 %). Sur un an, ils progressent de 0,9 % (+ 165 000 postes). Hors intérim, les effectifs salariés sont quasiment stables ce trimestre et en hausse de 0,7 % sur un an (+ 120 000 postes).

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 0,2 % au troisième trimestre 2016, après une baisse de 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, il croît de 1,2 %. En comparaison, les prix à la consommation de l'ensemble des ménages baissent de 0,3 % sur le trimestre et augmentent de 0,4 % sur un an.

Au total, la masse salariale progresse de 0,3 % au troisième trimestre 2016, après + 0,1 % au trimestre précédent. Sur un an, elle augmente de 2,2 %.

Dans l'industrie, les effectifs salariés continuent de reculer : - 0,2 % au troisième trimestre (- 5 000 postes), après - 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, la baisse atteint - 0,9 % (- 27 000 postes).

Dans la construction, les effectifs salariés se stabilisent au troisième trimestre 2016 après une baisse de 0,3 %. Sur un an, ils restent en repli : - 0,5 %, soit - 7 000 postes.

Dans le tertiaire hors intérim, les effectifs salariés augmentent de 0,1 % (+ 11 000 postes), après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, la hausse est de + 1,2 %, soit + 153 000 postes. Cette hausse est notamment portée par les activités informatiques et les activités juridiques et de conseil.

Les effectifs intérimaires augmentent ce trimestre de 0,8 % après une baisse de 0,6 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 7,2 %, soit + 45 000 postes.

Sur un an, les effectifs salariés progressent dans toutes les régions.

INFORMATION. Les séries d'effectifs salariés et de masse salariale vont évoluer à compter de la publication des chiffres du premier trimestre 2017, prévue le 13 juin 2017. Les changements concerneront le périmètre du secteur privé ainsi que la méthodologie de désaisonnalisation des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares.

Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique [Acoss Stat / n°241](http://acoss.fr).

LA MASSE SALARIALE ET LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ AU TROISIÈME TRIMESTRE 2016

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Acoss-Urssaf

Tableau 1 : Masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au troisième trimestre 2016

	En niveau 2016 T3	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel au 3 ^{ème} trimestre 2016 (en %)
		2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	
Masse salariale(en Md€)	136,3 (*)	0,5	0,4	1,4	0,1	0,3	2,2
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	18,0	0,2	0,2	0,5	0,1	0,1	0,9
Effectifs salariés moyens (en millions)	18,0	0,1	0,2	0,4	0,3	0,1	1,0
Salaire mensuel moyen par tête (en €)	2 526	0,3	0,2	1,0	-0,2	0,2	1,2
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		-0,5	0,1	0,0	0,6	-0,3	0,4

Sources : Acoss-Urssaf ; Insee – Indice des prix

(*) En raison d'une modification législative relative à la déclaration des indemnités versées par les caisses de congés payés des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (encadré 2), les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (Acoss Stat n°238). Cette exclusion réduit légèrement le niveau de la masse salariale et a un impact marginal sur son évolution.

Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré 2).

AVERTISSEMENT. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 1).

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale							Effectifs salariés									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)	GA (%)	Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois			GT									
	2016 T3	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T3	2016 T2	2016 T3	2016 T3	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T3	2016 T2	2016 T3	2016 T3		
Industrie	27,5	-0,1	0,4	0,7	0,0	-0,5	0,5	3 040,8	-9,7	-5,1	-26,8	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,9	0,3	-0,3	1,5	3 014
Construction	9,0	-0,6	0,4	1,2	-1,2	1,2	1,6	1 362,4	-3,7	0,3	-7,2	-0,7	-0,5	0,2	-0,3	0,0	-0,5	-1,2	1,3	2,5	2 196
Tertiaire	99,7	0,7	0,5	1,5	0,4	0,4	2,8	13 571,1	43,0	18,1	199,9	0,4	0,4	0,6	0,3	0,1	1,5	-0,1	0,1	1,1	2 450
Tertiaire hors intérim	95,3	0,6	0,5	1,4	0,3	0,3	2,5	12 898,6	40,6	11,5	152,7	0,2	0,3	0,5	0,3	0,1	1,2	-0,1	0,1	1,3	2 463
Intérim	4,4	2,2	1,8	4,5	0,4	0,8	7,8	670,4	-4,0	5,2	45,0	5,1	3,0	3,9	-0,6	0,8	7,2	-1,1	0,7	-1,5	2 177
Total	136,3	0,5	0,4	1,4	0,1	0,3	2,2	17 986,8	25,0	11,4	164,6	0,2	0,2	0,5	0,1	0,1	0,9	-0,2	0,2	1,2	2 526
Total hors intérim	131,9	0,4	0,4	1,3	0,1	0,2	2,1	17 316,4	29,0	6,2	119,6	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,7	-0,1	0,1	1,4	2 539

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf

La masse salariale augmente modérément au troisième trimestre 2016

Au troisième trimestre 2016, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,3 %, après une légère hausse de 0,1 % au deuxième trimestre 2016 (graphique 1 et tableau 1). Sur un an, elle progresse de 2,2 %.

Les effectifs salariés augmentent de 0,1 % (+ 11 400 postes) au troisième trimestre 2016, au même rythme qu'au trimestre précédent (+ 0,1 %). Sur un an, ils progressent de 0,9 % (+ 164 600 postes).

Hors intérim, les effectifs salariés sont quasiment stables ce trimestre (+ 6 200 postes), après une hausse de 0,2 % au trimestre précédent. Sur un an, ils croissent de 0,7 % (+ 119 600 postes).

Au troisième trimestre, les effectifs salariés continuent de baisser dans

l'industrie : - 0,2 % (- 5 100 postes), après - 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils diminuent de 0,9 %, soit - 26 800 postes. La masse salariale du secteur baisse de 0,5 % au troisième trimestre 2016 et croît de 0,5 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2), les effectifs salariés se stabilisent, après une baisse de 0,3 % au trimestre précédent. Ils se contractent ainsi de 0,5 % sur un an. La masse salariale du secteur augmente de 1,2 % ce trimestre et de 1,6 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérim (graphique 5 et tableau 2), les effectifs salariés croissent de 0,1 % ce trimestre (+ 11 500 postes) après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,2 %, soit + 152 700 postes. La masse salariale

progresse de 0,3 % au troisième trimestre et de 2,5 % sur un an.

L'emploi intérimaire¹ est en hausse ce trimestre : + 0,8 %, soit + 5 200 postes, après - 0,6 % au deuxième trimestre 2016. Sur un an, il augmente de 7,2 % (+ 45 000 postes). La masse salariale de l'intérim croît de 0,8 % sur le trimestre et de 7,8 % sur un an.

Ce trimestre, le salaire moyen par tête (SMPT) est en hausse de 0,2 %, après le recul de même ampleur enregistré au trimestre précédent, laquelle faisait suite à une forte progression de 1,0 % au premier trimestre 2016 (Acooss Stat n°238). Sur un an, le SMPT progresse de 1,2 % tandis que les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 0,4 % (- 0,3 % sur le trimestre).

Les effectifs salariés se contractent toujours dans l'industrie...

Dans l'industrie, la masse salariale se contracte de 0,5 % au troisième trimestre 2016, après une stabilité au trimestre précédent. Sur un an, elle croît de 0,5 %.

Les effectifs salariés de l'industrie se contractent de 0,2 % sur le trimestre (- 5 100 postes), un rythme similaire à ceux observés depuis 2 ans (entre de

- 0,2 % et - 0,3 %). Sur un an, ils se replient de 0,9 %, soit - 26 800 postes.

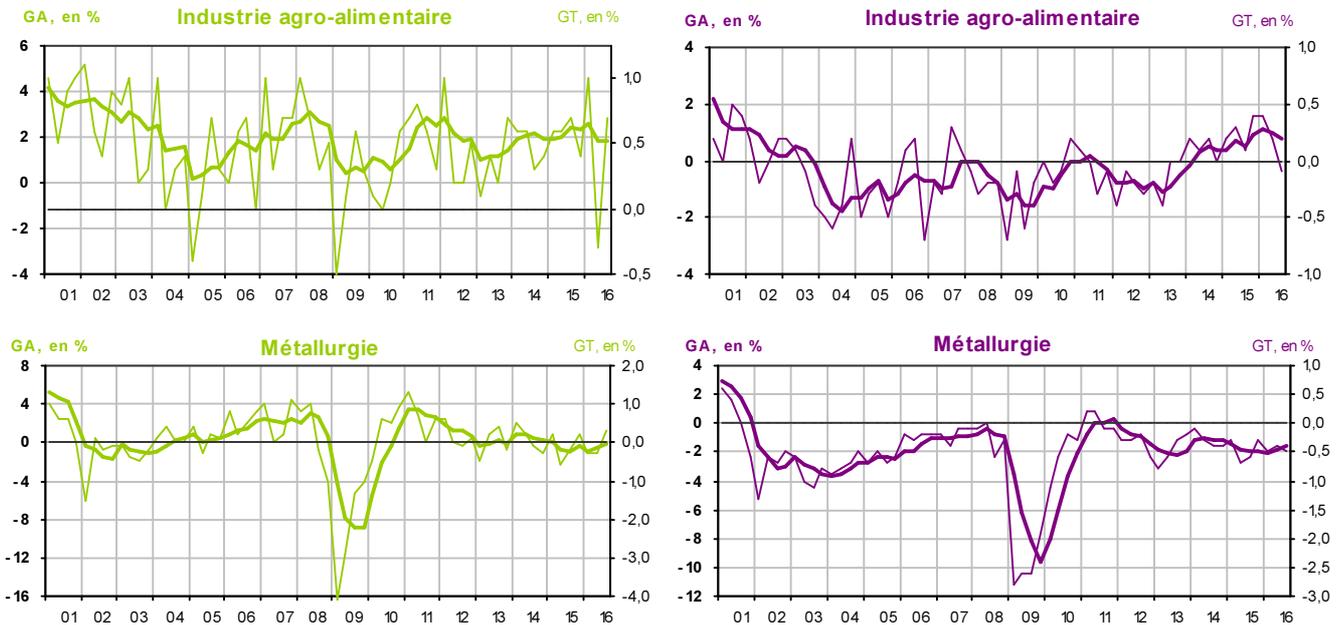
Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Acooss-Urssaf

¹ La notion d'emploi intérimaire présentée par l'Acooss et les Urssaf est adaptée au suivi des masses salariales et des cotisations. Elle peut ainsi être décalée par rapport aux effectifs issus des relevés mensuels de missions.

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans quelques secteurs industriels



Source : Acooss-Urssaf

Les secteurs les moins bien orientés sont la production et distribution d'électricité-gaz (-1,0 %), le bois et papier (-0,7 %, soit -1 200 postes), la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (-0,6 %), les industries extractives (-0,5 %), la métallurgie (-0,5 %, soit -1 800 postes) ainsi que la fabrication de machines et équipements (-0,4 %).

L'emploi baisse à un rythme plus modéré dans les secteurs de l'habillement-textile

... et se stabilisent dans la construction

Dans le secteur de la construction, la masse salariale augmente de 1,2 %, après -1,2 % au trimestre précédent. Sur un an, la masse salariale du secteur de la construction progresse de 1,6 %.

(-0,4 %), de l'industrie des plastiques (-0,2 %), de la production et distribution d'eau (-0,2 %), les autres industries manufacturières (-0,1 %), et les industries agro-alimentaires (-0,1 %).

Certains secteurs créent de l'emploi salarié : la fabrication d'équipements électriques (+0,1 %), la fabrication de matériels de transport (+0,3 %), l'industrie chimique (+0,5 %) et l'industrie pharmaceutique (+1,3 %).

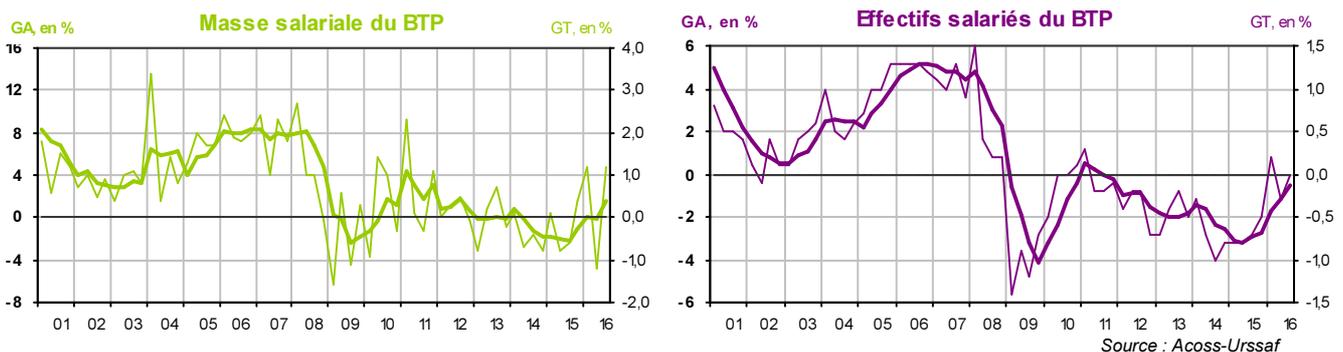
Au troisième trimestre 2016, les effectifs salariés se stabilisent après une baisse de 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils se contractent de 0,5 % (-7 200 postes).

Dans le secteur de la fabrication de matériels de transport (+0,3 % après -0,4 % au trimestre précédent), l'industrie automobile enregistre toujours un repli de ses effectifs (-0,1 %). En revanche, la fabrication d'autres matériels de transport connaît une hausse de 1,0 %.

Dans l'industrie, le salaire moyen par tête baisse de 0,3 % au troisième trimestre 2016 et augmente de 1,5 % sur un an.

Dans la construction de bâtiments, les effectifs salariés croissent de 0,4 % ce trimestre (+500 postes) après -0,2 % au trimestre précédent. Dans ce secteur, la construction des maisons individuelles (un

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

tiers des effectifs) enregistre une hausse de 0,8 %, alors que celle d'autres bâtiments (la moitié des effectifs) connaît un repli de 0,6 %.

Dans le génie civil, les effectifs salariés augmentent de 0,4 % (+ 600 postes). Les constructions de réseaux électriques et de télécommunications (+ 1,1 %) et de routes et autoroutes (+ 0,4 %) créent des emplois. Celles de voies ferrées et de réseaux pour fluides figurent parmi les plus mal orientées, avec des baisses respectives de - 1,8 % et - 0,4 %.

Dans les travaux de construction spécialisés, les effectifs salariés diminuent de 0,1 %, soit - 1 000 postes. Dans ce secteur, les travaux de plâtrerie (+ 1,0 %), d'isolation (+ 0,9 %), d'étanchéification (+ 0,7 %) créent des emplois, pour un total d'un peu plus de 600 postes. Les travaux de terrassement courants et d'installation électrique dans tous locaux créent chacun 0,1 % d'effectifs salariés supplémentaires.

Dans la plupart des autres activités, les effectifs salariés sont en repli, notamment les travaux de couverture par éléments

(- 1,2 %), de revêtement des sols et murs (- 0,4 %), de menuiserie métallique et serrurerie (- 0,3 %), de peinture et vitrerie (- 0,3 %), de maçonnerie générale (- 0,3 %), de menuiserie bois et pvc (- 0,2 %) et d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (- 0,1 %)

Dans le secteur de la construction, le salaire moyen par tête augmente de 1,3 % ce trimestre et de 2,5 % sur un an.

Les effectifs salariés du tertiaire hors intérim continuent de progresser mais sur un rythme ralenti

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérim progresse de 0,3 % au troisième trimestre 2016. Sur un an, elle augmente de 2,5 %. Dans le secteur de l'intérim, elle croît de 0,8 % au troisième trimestre et de 7,8 % sur un an. Au total, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertiaire augmente de 0,4 % au troisième trimestre 2016, comme au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 2,8 %.

Au troisième trimestre 2016, les effectifs salariés du tertiaire hors intérim ralentissent légèrement à + 0,1 % (+ 11 500 postes) après un deuxième trimestre un peu plus dynamique (+ 0,3 %). Sur un an, ils progressent de 1,2 % (+ 152 700 postes).

Dans l'intérim, les effectifs salariés enregistrent une hausse de 0,8 % (+ 5 200 postes) au troisième trimestre 2016 après la baisse de 0,6 % du deuxième trimestre. Sur un an, ils augmentent de 7,2 % (+ 45 000 postes).

Au total, les effectifs salariés de l'ensemble du secteur tertiaire progressent de 0,1 % (+ 18 100 postes) au troisième trimestre 2016. Sur un an, ils enregistrent une hausse de 1,5 % (+ 199 900 postes).

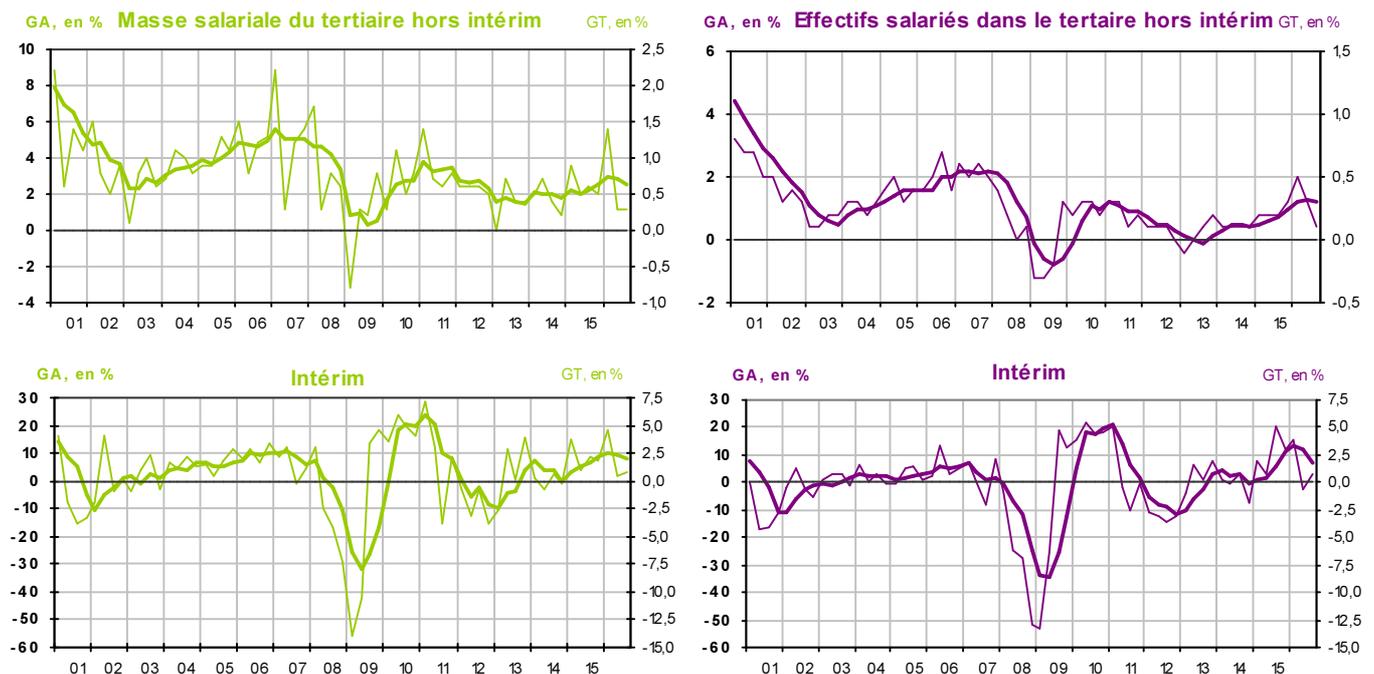
Le secteur le plus dynamique du tertiaire est celui des activités informatiques en augmentation de 1,3 % (+ 16 300 postes), après un trimestre un peu moins dynamique (+ 0,8 %).

Les effectifs salariés de l'enseignement sont également en progression ce trimestre avec une hausse de 1,1 % (+ 3 700 postes), similaire à celle enregistrée lors du trimestre précédent.

Par ailleurs, les effectifs salariés des secteurs des activités juridiques, de conseil et d'ingénierie continuent de progresser comme aux trimestres précédents (+ 0,6 %, soit + 6 000 postes).

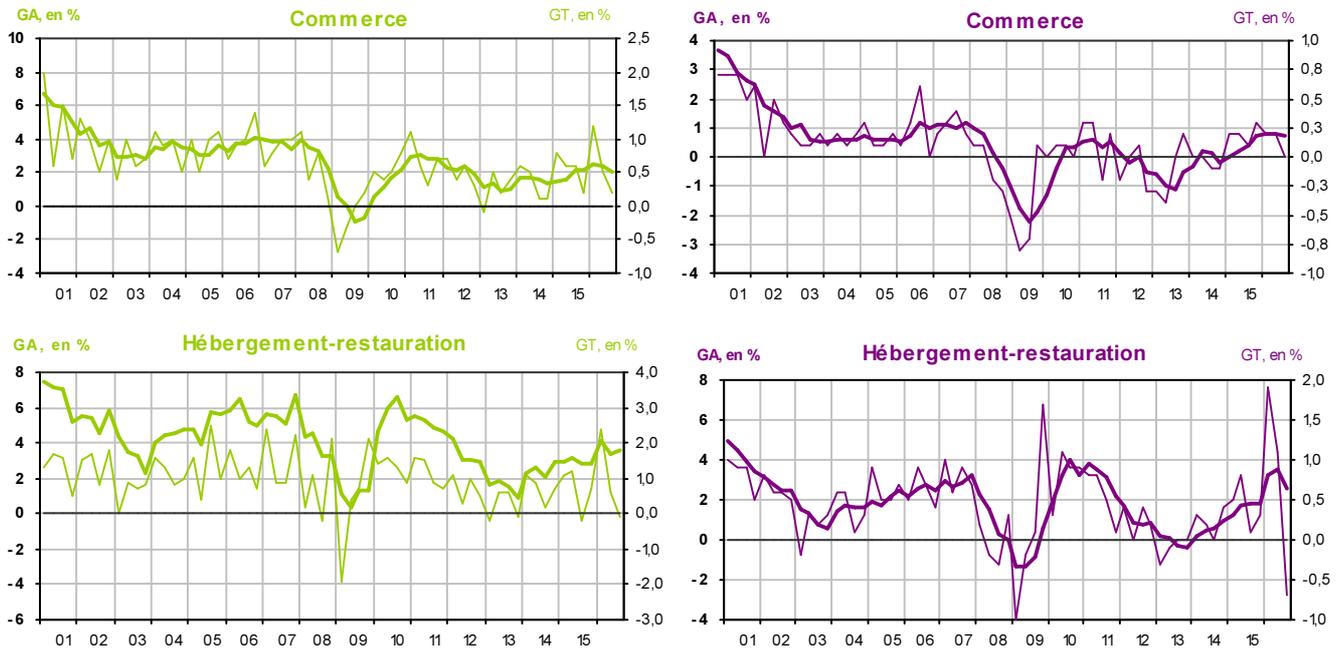
Les secteurs de l'édition et audiovisuel (+ 0,6 %, soit + 1 200 postes) et celui de la recherche et développement (+ 0,4 %, + 600 postes) enregistrent une hausse de leurs effectifs salariés après une baisse lors des deux premiers trimestres de 2016.

Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

Graphique 6 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans plusieurs secteurs tertiaires



Source : Acooss-Urssaf

Le secteur des autres activités scientifiques et techniques est également en progression (+ 0,5 %, + 1 000 postes) après un deuxième trimestre à + 0,3 %.

Les arts, spectacles et activités récréatives augmentent (+ 0,3 %, soit + 800 postes) après un deuxième trimestre en baisse (- 0,3 %).

Les activités pour la santé humaine (+ 0,2 %, soit + 1 200 postes), de l'action sociale et de l'hébergement médico-social (+ 0,2 %, soit + 2 300 postes) enregistrent une légère hausse au troisième trimestre 2016.

Dans le commerce, les effectifs salariés se stabilisent (+ 0,0 %, soit moins de 100 postes) après deux trimestres en légère hausse (+ 0,2 %). Seul le secteur du commerce de l'automobile enregistre une augmentation (+ 0,3 %, soit + 1 200 postes). Le commerce de détail est stable (- 0,0 %, soit - 100 postes) et le commerce de gros est en légère baisse (- 0,1 %, soit - 1 000 postes).

Les effectifs salariés du secteur des activités financières et d'assurance se stabilisent (- 0,0 %) également au troisième trimestre 2016.

A l'inverse, certains secteurs enregistrent des baisses de leurs effectifs salariés ce trimestre, comme celui des transports et entreposage (- 0,2 %, soit - 2 700 postes) après un deuxième trimestre en hausse (+ 0,3 %).

Les secteurs des télécommunications (- 0,6 %, soit - 800 postes) et des activités immobilières (- 0,6 %, soit - 1 500 postes) connaissent une baisse de leurs effectifs au troisième trimestre 2016.

Le secteur le plus mal orienté ce trimestre est celui de l'hébergement-restauration. La dernière baisse datait du deuxième trimestre 2013. La baisse des effectifs salariés ce trimestre (- 0,7 %, soit - 7 900 postes) est majoritairement expliquée par l'évolution dans l'hébergement (- 2,4 %, soit - 6 300 postes). Dans la restauration, le repli est plus modéré (- 0,1 %, soit - 1 100 postes). Néanmoins, sur un an le secteur

reste en nette hausse (+ 2,6 %, soit + 27 500 postes).

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête progresse légèrement ce trimestre (+ 0,1 %) qui efface la baisse du trimestre précédent (- 0,1 %). Il progresse notamment dans le secteur des transports, des activités informatiques, du commerce de gros et des télécommunications. A l'inverse, le SMPT diminue significativement dans les secteurs comme l'hébergement-restauration, les activités scientifiques et techniques, ainsi que les arts et spectacles (tableau 3). Sur un an, l'évolution du salaire moyen par tête s'établit à + 1,1 %.

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres par rapport à la précédente publication

	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2016 T1	2016 T2	2016 T1	2016 T2	2016 T1	2016 T2
Industrie	0,0	0,0	0,7	-1,0	0,0	0,0
Construction	0,1	-0,1	0,1	-0,9	0,0	-0,1
Tertiaire	0,0	-0,1	5,0	-7,9	0,0	-0,1
Tertiaire hors intérim	0,0	-0,1	3,1	-8,1	0,0	-0,1
Intérim	0,5	-0,4	2,2	-0,3	0,3	0,0
Total	0,0	-0,1	6,2	-10,8	0,0	-0,1
Total hors intérim	0,0	-0,1	4,0	-10,5	0,0	-0,1

source : Acooss-Urssaf

Lecture : Par rapport à la publication du 8 septembre 2016, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la hausse de 6 200 postes (+ 84 600 contre + 78 400) pour le premier trimestre 2016 et de 10 800 postes (+ 25 000 contre + 35 800) pour le deuxième trimestre 2016, soit 0,0 point de pourcentage au premier trimestre et - 0,1 point de pourcentage au deuxième.

Tableau 3 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par secteur détaillé d'activité

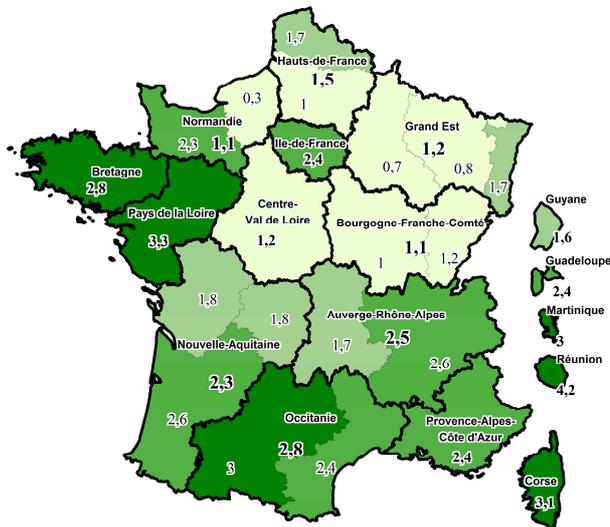
Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale							Effectifs salariés									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)
		2016 T3	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3		GA	2016 T3	sur 3 mois	sur 1 an	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	GA	2016 T2	2016 T3	
BZ Industries extractives	0,2	-5,3	-1,0	0,0	-1,9	1,4	-1,6	21,9	-0,3	-0,1	-0,8	-1,9	-1,3	-0,7	-1,1	-0,5	-3,5	-1,0	2,2	2,7	2 948
CA Industries agro-alimentaires	3,4	0,7	0,4	1,0	-0,3	0,7	1,8	499,9	1,2	-0,6	4,2	0,1	0,4	0,4	0,2	-0,1	0,8	-0,6	0,6	0,8	2 298
CB Habillement, textile et cuir	0,7	-0,2	0,5	1,3	-0,7	-0,3	0,9	101,6	-0,3	-0,4	-0,3	-0,5	-0,1	0,4	-0,3	-0,4	-0,3	-0,7	0,1	1,3	2 421
CC Bois et papier	1,3	-0,2	0,0	-0,7	-1,0	-0,3	-2,0	172,1	-0,8	-1,2	-4,0	-0,9	-0,8	-0,4	-0,4	-0,7	-2,3	-0,6	0,2	0,3	2 606
CD Cokéfaction et raffinage	0,1	-1,5	1,4	3,9	-2,5	0,4	3,2	9,5	0,0	0,0	-0,2	-0,3	-1,4	-1,3	-0,1	0,2	-2,6	-1,8	0,3	6,2	5 169
CE Industrie chimique	1,5	0,4	0,5	1,4	0,1	-1,3	0,7	136,7	-0,7	0,6	-0,2	0,1	0,1	-0,2	-0,5	0,5	-0,2	0,4	-1,2	1,1	3 714
CF Industrie pharmaceutique	1,0	-0,2	-0,1	4,5	-1,3	-1,1	1,9	81,7	-0,2	1,0	1,5	0,0	0,5	0,4	-0,3	1,3	1,8	-1,3	-1,6	0,7	3 970
CG Industrie des plastiques ...	2,3	0,1	0,3	1,6	-0,2	-0,8	0,8	266,8	-0,8	-0,6	-1,9	-0,4	-0,2	0,0	-0,3	-0,2	-0,7	-0,1	-0,6	1,6	2 846
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,2	-0,2	0,2	-0,3	-0,3	0,3	-0,1	379,4	-1,5	-1,8	-6,3	-0,6	-0,3	-0,5	-0,4	-0,5	-1,6	0,2	0,7	1,6	2 771
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	1,5	-0,3	0,5	1,5	1,1	-3,1	0,0	129,0	-0,9	-0,8	-3,5	-0,3	-0,5	-0,9	-0,7	-0,6	-2,6	1,9	-2,4	2,5	3 980
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	0,0	0,1	1,3	-1,2	0,1	0,3	107,9	-0,9	0,1	-2,6	-0,6	-0,5	-1,1	-0,8	0,1	-2,3	-0,3	0,4	3,0	3 269
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,7	-0,4	0,0	-0,1	0,3	-1,0	-0,7	173,1	-1,3	-0,7	-3,6	-0,5	-0,7	-0,2	-0,7	-0,4	-2,1	0,8	-0,4	1,4	3 215
CL Fabrication de matériels de transport	3,8	-0,6	0,8	1,1	-0,9	-0,8	0,3	348,9	-1,6	1,1	-3,9	-0,3	-0,3	-0,7	-0,4	0,3	-1,1	-0,3	-0,7	1,7	3 593
29- Industrie automobile	1,9	-1,3	0,0	1,7	-2,2	-1,1	-1,5	196,7	-1,3	-0,3	-4,9	-0,8	-0,7	-1,0	-0,7	-0,1	-2,4	-1,3	-0,7	1,2	3 165
30- Fab. autres matériels de transport	1,9	0,3	1,6	0,9	-0,3	0,0	2,2	152,2	-0,4	1,5	1,1	0,4	0,2	-0,2	-0,3	1,0	0,7	-0,1	-0,3	1,8	4 153
CM Autres industries manufacturières...	2,2	0,1	0,4	0,6	0,6	-0,7	1,0	262,0	-0,9	-0,3	-0,9	-0,5	0,0	0,1	-0,3	-0,1	-0,3	0,8	-0,4	1,5	2 819
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,2	-0,2	-0,2	-0,1	2,8	-0,8	1,7	175,0	-0,6	-1,7	-3,2	-0,4	-0,4	-0,1	-0,4	-1,0	-1,8	3,1	-0,1	3,3	4 119
EZ Production et distribution d'eau ...	1,3	0,3	-0,1	0,2	0,1	0,4	0,6	175,1	-0,3	-0,4	-1,1	-0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,6	0,3	0,6	1,3	2 459
FZ Construction	9,0	-0,6	0,4	1,2	-1,2	1,2	1,6	1 362,4	-3,7	0,3	-7,2	-0,7	-0,5	0,2	-0,3	0,0	-0,5	-1,2	1,3	2,5	2 196
41- Construction de bâtiments	1,2	0,3	0,8	0,8	-0,5	1,2	2,3	145,5	-0,3	0,5	0,0	-0,4	-0,7	0,5	-0,2	0,4	0,0	-0,6	1,2	2,8	2 702
42- Génie civil	1,2	-1,1	0,0	0,8	-2,2	1,3	-0,1	158,9	-1,6	0,6	-2,8	-1,0	-0,9	-0,2	-1,0	0,4	-1,8	-1,6	1,6	2,4	2 595
43- Travaux de construction spécialisés	6,6	-0,6	0,4	1,4	-1,2	1,3	1,9	1 058,0	-1,7	-1,0	-4,3	-0,7	-0,4	0,3	-0,2	-0,1	-0,4	-1,2	1,4	2,6	2 068
GZ Commerce, réparation auto moto	21,3	0,6	0,2	1,2	0,5	0,2	2,0	3 029,4	7,3	0,0	22,3	0,1	0,3	0,2	0,2	0,0	0,7	0,2	0,1	1,2	2 349
45- Commerce et réparation auto moto	2,7	0,5	0,4	1,5	0,6	0,1	2,6	365,1	1,0	1,2	4,0	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	1,1	0,3	-0,2	1,6	2 427
46- Commerce de gros, hors auto moto	8,9	0,4	0,2	1,1	0,5	-0,5	1,4	930,1	-3,0	-1,0	-3,9	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,1	-0,4	0,7	-0,3	1,7	3 170
47- Commerce de détail, hors auto moto	9,8	0,7	0,3	1,0	0,3	0,7	2,3	1 734,2	9,1	-0,1	22,2	0,1	0,3	0,4	0,5	0,0	1,3	-0,2	0,5	0,9	1 888
HZ Transports et entreposage	10,5	-0,2	0,3	0,4	1,1	-0,2	1,6	1 373,8	3,7	-2,7	2,1	0,0	0,2	-0,1	0,3	-0,2	0,2	1,0	-0,2	1,3	2 546
IZ Hébergement et restauration	5,5	-0,2	0,7	2,4	0,6	-0,1	3,6	1 063,8	11,8	-7,9	27,5	0,1	0,3	1,9	1,1	-0,7	2,6	-0,9	-0,3	0,5	1 713
55- Hébergement	1,5	0,1	0,6	1,4	-0,1	-0,2	1,7	255,7	1,3	-6,3	-1,6	-0,3	-0,3	1,6	0,5	-2,4	-0,6	-1,1	0,7	1,3	1 987
56- Restauration	4,0	0,2	0,7	2,4	0,6	0,6	4,4	808,7	10,6	-1,1	29,5	0,2	0,5	2,0	1,3	-0,1	3,8	-1,0	0,0	0,4	1 629
JA Edition et audiovisuel	2,5	0,3	0,0	3,1	-1,0	1,0	3,1	215,0	-1,2	1,2	-0,8	0,2	0,0	-0,4	-0,6	0,6	-0,4	-0,5	1,0	3,7	3 915
JB Télécommunications	1,3	0,3	-1,7	-0,4	0,3	1,5	-0,4	128,1	-0,1	-0,8	-2,3	-0,6	-0,6	-0,5	-0,1	-0,6	-1,8	0,6	1,8	1,4	3 416
JC Activités informatiques	4,5	1,1	1,4	1,9	1,5	1,3	6,2	392,5	3,2	4,9	16,3	0,7	1,6	0,6	0,8	1,3	4,3	0,8	0,2	2,0	3 870
KZ Activités financières et d'assurance	9,3	1,0	0,2	2,0	-0,3	-0,2	1,7	766,8	-1,8	0,0	0,9	-0,3	0,3	0,0	-0,2	0,0	0,1	-0,2	-0,1	1,7	4 059
LZ Activités immobilières	1,9	0,3	0,9	1,3	-0,6	-0,2	1,4	238,5	-2,5	-1,5	-4,4	-0,3	-0,4	0,3	-1,0	-0,6	-1,8	-0,2	0,7	3,1	2 622
MA Activités juridiques, de conseil ...	10,7	1,0	0,9	2,5	0,4	0,4	4,2	979,7	4,2	6,0	22,4	0,8	0,5	0,8	0,4	0,6	2,3	-0,2	-0,1	1,7	3 665
MB Recherche et développement	1,7	-0,1	0,1	2,9	-0,6	-1,3	1,2	159,5	-1,2	0,6	-0,8	0,1	0,3	-0,4	-0,8	0,4	-0,5	0,0	-1,1	1,8	3 483
MC Autres activités scientifiques et tech.	1,7	1,2	0,3	3,4	-0,6	0,9	4,0	204,1	0,6	1,0	2,3	-0,5	-0,4	0,8	0,3	0,5	1,1	-1,1	0,5	3,3	2 819
NZ Activités de services administratifs ...	10,9	1,7	1,1	2,6	0,7	0,7	5,2	1 915,9	7,5	2,5	70,9	1,8	1,4	1,8	0,4	0,1	3,8	-0,4	0,4	0,5	1 903
OZ Administration publique	1,4	-0,7	2,3	-2,0	-1,4	-0,5	-1,7	162,0	-1,5	0,2	-1,8	0,0	0,5	-0,8	-0,9	0,2	-1,1	-0,6	-0,1	-0,5	2 800
PZ Enseignement	1,8	1,0	0,2	0,7	0,8	1,1	2,8	326,0	3,5	3,7	9,4	0,7	-0,4	1,1	1,1	1,1	3,0	-0,3	0,0	0,0	1 864
QA Activités pour la santé humaine	3,8	0,6	0,5	0,8	0,2	0,5	2,0	573,6	1,8	1,2	5,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,9	0,0	0,2	1,1	2 222
QB Action sociale et héberg. médico-social	5,9	0,7	0,8	0,8	0,2	0,8	2,6	1 211,0	6,2	2,3	20,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,2	1,7	-0,3	0,4	0,7	1 623
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,9	0,5	1,6	1,6	-0,3	1,0	4,0	309,3	-0,8	0,8	2,7	-0,1	-0,7	1,6	-0,3	0,3	0,9	-1,0	1,0	3,3	2 094
SZ Autres activités de services	2,7	0,1	0,3	0,4	-0,5	-0,3	-0,1	512,4	1,0	2,3	5,6	0,1	0,1	0,4	0,2	0,4	1,1	-0,8	-0,6	-1,0	1 777
Activités diverses et non classées	0,2	0,7	0,9	0,2	0,4	0,3	1,8	21,6	-0,1	0,3	0,6	0,8	0,6	0,8	-0,3	1,6	2,6	0,2	-0,4	-0,4	2 674
Total	136,3	0,5	0,4	1,4	0,1	0,3	2,2	17 986,8	25,0	11,4	164,6	0,2	0,2	0,5	0,1	0,1	0,9	-0,2	0,2	1,2	2 526
Total hors intérim	131,9	0,4	0,4	1,3	0,1	0,2	2,1	17 316,4	29,0	6,2	119,6	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,7	-0,1	0,1	1,4	2 539
Associations	9,4	0,4	0,4	0,8	0,1	0,3	1,7	1765,4	2,6	-1,9	8,5	0,1	-0,1	0,5	0,1	-0,1	0,5	-0,3	0,3	1,0	1 766

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf

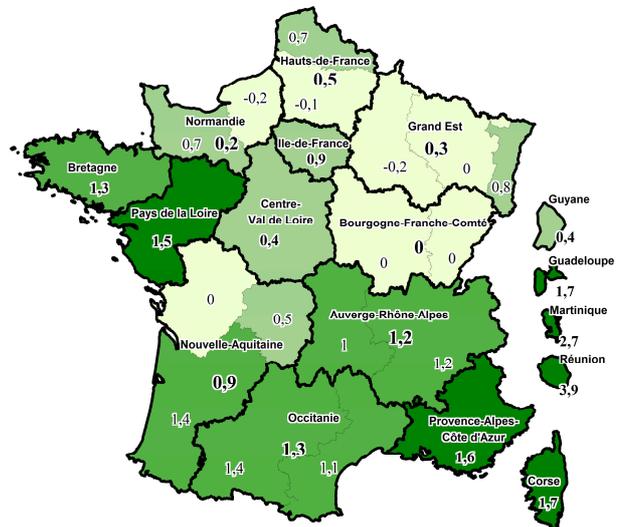
Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au troisième trimestre 2016

Evolution nationale : + 2,2 %



Carte 2 : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au troisième trimestre 2016

Evolution nationale : + 0,9 %



Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Source : Acoss-Urssaf

Des évolutions régionales contrastées

La dynamique trimestrielle des effectifs salariés en région, largement positive sur le territoire au deuxième trimestre 2016, est plus contrastée au troisième trimestre. En métropole, seules l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la Bretagne enregistrent des hausses d'effectifs sur le trimestre. Dans les Dom (hors Mayotte), les effectifs augmentent encore à la Réunion et en Martinique.

Sur un an, les effectifs salariés sont toujours en hausse dans la totalité des régions. Des disparités existent toutefois (carte 2). Les Dom, à l'exception de la Guyane, et les régions métropolitaines du sud et du grand ouest enregistrent les hausses les plus marquées (comprises en +1,2 % et +3,9 %) tandis que la Nouvelle Aquitaine (+0,9 %), l'Ile-de-France (+0,9 %) et ses régions limitrophes (+0,5 % au maximum) connaissent des augmentations d'effectifs plus modérées. Parmi les anciennes régions, la Haute-Normandie (-0,2 %), la Champagne-Ardenne (-0,2 %) et la Picardie (-0,1 %) ont leurs effectifs orientés à la baisse en glissement annuel au troisième trimestre 2016.

Hors intérim, quatre régions affichent des effectifs en baisse sur un an : Guyane, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Normandie.

Les effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement-restauration sont en

hausse dans toutes les régions. La croissance est particulièrement dynamique dans les Dom et en Corse où l'évolution est généralement supérieure à 4,0 % sur un an. La Normandie, le Centre-Val de Loire ainsi que l'Ile-de-France, qui héberge plus de la moitié des effectifs du secteur, sont les seules régions où l'emploi progresse moins que la moyenne nationale.

Sur un an, les effectifs salariés du BTP diminuent sur pratiquement tout le territoire. L'évolution est cependant positive dans quatre régions : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne ainsi qu'à la Réunion. A l'inverse, les effectifs en métropole sont en très net repli dans le Centre-Val de Loire, en Normandie et dans les Hauts-de-France où les baisses annuelles sont supérieures à 1,5 %.

Les effectifs salariés dans le secteur de l'industrie sont en baisse sur un an dans la majorité des régions de métropole. La diminution des effectifs est néanmoins plus marquée dans le nord-est du pays : Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France et le Grand Est. La Corse, la Bretagne et l'Occitanie sont, comme le trimestre dernier, les seules régions métropolitaines où les effectifs progressent.

Les départements d'outre-mer affichent sur un an des effectifs salariés en forte

progression : +3,9 % à la Réunion, +2,7 % en Martinique, +1,7 % en Guadeloupe et +0,4 % en Guyane. Les effectifs progressent dans la plupart des secteurs économiques. En revanche, les effectifs du secteur de la construction reculent dans les départements antillais. La situation guyanaise est mitigée : les effectifs salariés progressent fortement sur un an dans l'intérim (+18,6 %), dans l'industrie (+4,1 %) et dans l'hébergement-restauration (+3,1 %). A contrario, il diminue fortement dans la construction (-7,6 %) et le commerce (-1,0 %) et, dans une moindre mesure, dans les autres services (-0,3 %).

Sur un an, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre +1,1 % en Normandie et Bourgogne-Franche-Comté, et +3,3 % en Pays de la Loire. Dans les Dom, la masse salariale croît à des rythmes compris entre +1,6 % en Guyane et +4,2 % à La Réunion.

Arnaud Boulling
Urssaf d'Alsace

Gilles Capon
Jérôme Mathias
Mihaela Mosu-Nasr
Justine Munoz

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Encadré 2 : Sources et méthodologie

Les **Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations (BRC)** sont remplis par les **établissements employeurs** du régime général exerçant leur activité en France (Métropole et Dom) qui **déclarent** aux Urssaf leurs **cotisations sociales, les différentes assiettes salariales** (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs **effectifs salariés**. Cette déclaration est mensuelle si l'effectif de l'entreprise est supérieur à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil.

Depuis mars 2015, les **Déclarations sociales nominatives (DSN)** se substituent progressivement aux BRC. Au premier trimestre 2016, les DSN ont permis de déclarer plus de 57 % des effectifs salariés du régime général. A ce stade de la montée en charge, les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La **base Séquoia** centralise depuis janvier 1997 ces déclarations. Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité (99,9 %) des déclarations. Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimés dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Les données sont également **corrigées des variations saisonnières (CVS)** pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Chaque série est désaisonnalisée indépendamment des autres. Toutefois, la série CVS du total correspond à la somme des séries CVS du total hors intérim et de l'intérim, et la série CVS du tertiaire est égale à la somme des séries CVS du tertiaire hors intérim et de l'intérim. Il y a ainsi cohérence entre les évolutions des agrégats et celles de leurs composantes. S'agissant des séries de masse salariale, les revalorisations du SMIC étant intervenues à fréquence irrégulière et avec des niveaux variables, la CVS peut introduire des évolutions venant contrebalancer les variations du SMIC. Cet effet concerne surtout les secteurs qui comptent une proportion importante de salariés au SMIC ou à des niveaux de salaire proches. **Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le quatrième trimestre.**

Le **champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande** (établissements d'enseignement

relevant de l'Etat ou des collectivités locales), **la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile**. Il est très proche de ceux de l'Unedic - Pôle Emploi (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale (*Acoss Stat n°174, éclairage 1*).

La dernière nomenclature d'activité NAF (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) est en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Cette publication suit le secteur « associations ». Celui-ci regroupe près de 10 % des effectifs salariés du secteur privé. Il comprend la plupart des personnes morales associatives ou assimilées identifiées par leur catégorie juridique Insee : les associations non déclarées (9210), les associations déclarées (9220), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (9221), les associations intermédiaires (9222), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260). Ne sont en revanche pas retenus : les congrégations (9240), les groupements d'employeurs (9223) et les comités d'entreprise ; ces catégories recouvrent des secteurs d'activités spécifiques (services aux entreprises ou activités culturelles). La quasi-totalité des établissements associatifs exerce dans le tertiaire, notamment dans les secteurs de l'action sociale et hébergement médico-social (qui représente 50 % de l'emploi associatif), des autres activités de services (16 %), de l'éducation (12 %), de la santé (8 %), des arts, spectacles et activités récréatives et de loisirs (8 %).

L'assiette salariale totale, ou assiette déplafonnée, désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

L'assiette déplafonnée se distingue de l'**assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG)** qui comprend également des éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales. Elle est notamment constituée des éléments assujettis au « forfait social », en particulier l'intéressement, la participation, une partie des indemnités de rupture conventionnelle, l'abandonnement de l'employeur aux plans d'épargne salariale et

le financement de certains éléments de retraite supplémentaire.

La loi de financement pour 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les caisses de congés payés des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (*Acoss Stat n°238*). Cette modification entraîne une légère diminution du niveau des séries de masse salariale et a un impact marginal sur les évolutions. Elle concerne principalement les secteurs NZ (Activité des services administratifs), OZ (administration publique) et SZ (Autres activités de services).

Une révision des éléments composant l'assiette déplafonnée a été réalisée au cours du quatrième trimestre 2010. L'assiette déplafonnée inclut dorénavant les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant de diverses exonérations dont les principales sont celles des centres communaux d'action sociale (CCAS) et celle des contrats de professionnalisation.

L'effectif salarié est un effectif en fin de trimestre ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoss. **L'effectif moyen** est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent.

Le glissement annuel (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles nationales des effectifs salariés et de la masse salariale produites par l'Acoss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

Par cette labellisation, l'Autorité de la statistique publique reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acoss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

Pour approfondir...

- « Les effectifs salariés du secteur privé repartent à la hausse en 2015 », *Acoss Stat n° 236*, Acoss, août 2016.
- « L'emploi du secteur privé dans les régions en 2015 », *Acoss Stat n° 237*, Acoss, août 2016.
- « Principaux indicateurs mensuels Acoss-Urssaf à fin octobre 2016 », *Le baromètre économique n° 74*, Acoss, novembre 2016.